



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : CULTURE

34) Dispositif "Plein air été culturel"
Aide au financement - Association des cinémas de
recherche d'Île-de-France (ACRIF) - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_34-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 34

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	28
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	9
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 34

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

34) Dispositif "Plein air été culturel"

Aide au financement - Association des cinémas de recherche d'Île-de-France (ACRIF) - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 20 septembre 2018 approuvant l'adhésion du cinéma municipal Le Luxy à l'Association des Cinémas de Recherche d'Ile-de- France (ACRIF),-

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte un intérêt très particulier au développement culturel et à l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes, notamment dans l'espace public,

considérant que l'ACRIF propose des séances de cinéma en plein air en partenariat avec les salles de cinéma et associations de réseaux de salles du territoire, à l'occasion de l'Été culturel en Île-de-France 2023,

considérant que la Ville et l'ACRIF ont convenu d'un partenariat afin d'organiser une séance de cinéma en plein air du film « Le Ballon d'Or » de Cheik Doukouré, le 8 septembre 2023, sur la pelouse de la place Gambetta à Ivry-sur-Seine,

considérant l'intérêt local poursuivi par le partenariat avec l'ACRIF pour ce projet,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association des Cinémas de recherche d'Ile-de-France dans le cadre de la mise en place d'une séance de cinéma en plein air à Ivry-sur-Seine le vendredi 8 septembre 2023.

ARTICLE 2 : PRECISE que l'apport de l'association en qualité de partenaire s'élève à 2000 euros.

ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 OCT 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 30 OCT 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 OCT. 2023